
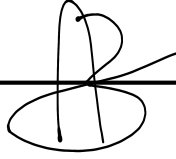


Bon No: 001000351	1ere Gachée: 09:28 (1) Quantité: 1.00 m3	Date: 30/03/2026 référence commande(2):	OP2602092904	Zone: SOUS CENTRALI	
client: 5211 chantier: 1	LES ILLUMINES Sous centrale		ZA de Montvert 12450 CALMONT	Véhicule: SC SOUS CENTRALE BT TOURNES B	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:
17:42		09:31	09:31	00:00	XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures
code Béton 9	désignation(6)(8) 0	certification	classe d'exposition(3) 00	Classe Chlorure CL 0.40	consistance(7) Ferme Dmax 14
ciment(type et classe) CEM I 42,5 R		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C 20/25	
appellation commerciale BETON BORDURE DOSE 250 SC HCA					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				NOM: LES ILLUMINES  signature du client:  	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN